

AMARTYA SEN

REPENSER
L'INÉGALITÉ

TRADUIT DE L'ANGLAIS
PAR PAUL CHEMLA

ÉDITIONS DU SEUIL

INTRODUCTION

Questions et thèmes

L'idée d'égalité se heurte à deux diversités distinctes : l'hétérogénéité fondamentale des êtres humains, et la multiplicité des variables en fonction desquelles on peut évaluer l'égalité. Ce livre porte sur l'une et l'autre, et tout particulièrement sur le rapport entre les deux. C'est de l'hétérogénéité humaine que naissent les discordances entre évaluations de l'égalité fondées sur des critères différents. Cela rend d'autant plus importante la question centrale : « Égalité de quoi ? »

La diversité des êtres humains

Les êtres humains sont très différents entre eux. Nous nous distinguons les uns des autres par des caractéristiques non seulement externes (la fortune reçue en héritage, le milieu naturel et social où nous vivons), mais aussi personnelles (l'âge, le sexe, la vulnérabilité aux maladies, les aptitudes physiques et intellectuelles). Pour déterminer ce qu'exige l'égalité, il faut donc tenir compte de cette diversité humaine, omniprésente.

La puissante rhétorique de l'« égalité des hommes » a souvent tendance à détourner notre attention de ces différences. Si ces formules (« Tous les hommes naissent égaux », par exemple) passent couramment pour les piliers de l'égalitarisme, ignorer les distinctions entre les individus peut en réalité se révéler très inégalitaire, en dissimulant qu'une considération égale pour tous implique peut-être un traitement très inégal en faveur des désavantagés. L'égalité

réelle exige des mesures particulièrement étendues et complexes lorsqu'il s'agit de contrarier un lourd héritage d'inégalité.

Parfois, ce n'est pas en vertu d'une « haute » idée (mal comprise) de l'égalité des êtres humains que l'on évacue la diversité humaine, mais au nom d'une nécessité « bassement » matérielle : la simplification. Le résultat net n'en est pas moins le même : l'escamotage de certaines exigences cruciales de l'égalité.

La diversité des variables

On évalue l'égalité en comparant un aspect particulier de la situation d'un individu (ses revenus, sa fortune, son bonheur, sa liberté, les chances qui lui sont offertes, ses droits, ou la satisfaction de ses besoins) avec le même aspect chez un autre. L'estimation et la mesure de l'inégalité dépendent donc lourdement du choix de la variable (les revenus, la fortune, le bonheur, etc.). Je l'appellerai « variable focale » – la variable sur laquelle l'analyse se focalise quand on compare des personnes différentes.

La variable focale choisie peut présenter, bien sûr, une pluralité *interne*. Il est possible, par exemple, qu'elle réunisse des libertés d'ordre différent : elles constitueront ensemble le centre d'intérêt privilégié. Ou encore, la variable retenue peut associer des libertés et des accomplissements^d. La multiplicité des facettes *dans* une même variable focale doit être bien distinguée de la diversité *entre* variables focales. Certaines de ces variables, fréquemment considérées comme élémentaires et uniformes, ont en réalité une large pluralité interne (le revenu réel par exemple, ou le bonheur)¹.

En usant du type de langage pour lequel nous, économistes, nous nous faisons si souvent – et non sans raison – critiquer, disons que la question posée est celle du choix de l'« espace » où vont être

d. Par « accomplissement » (*achievement*), Amartya Sen entend ce qu'une personne réalise, l'ensemble des modes de fonctionnements qu'elle exerce vraiment (*NdT*).

1. J'ai étudié ces questions ailleurs, en traitant aussi du problème du classement général et de l'évaluation agrégée de variables intrinsèquement plurielles (*in Sen 1980-1981 ; 1982a*).

comparés les individus différents. En dépit de ses prétentions ostensiblement cartésiennes, cette analogie spatiale est un instrument classificatoire utile, et je l'invoquerai ici pour désigner le choix des variables focales (« choix d'espace ») et le distinguer ainsi des autres problèmes que pose l'évaluation de l'inégalité.

Liens et discordances

Les caractéristiques de l'inégalité dans des espaces différents (les revenus, la fortune, le bonheur, etc.) tendent à diverger entre elles, en raison de l'hétérogénéité des individus. L'égalité sur une variable ne coïncide pas forcément avec l'égalité sur une autre. L'égalité des chances, par exemple, peut conduire à des revenus très inégaux ; l'égalité des revenus, s'accompagner de différences considérables de fortune ; l'égalité des fortunes, coexister avec une extrême inégalité du bonheur ; l'égalité du bonheur, recouvrir de gros écarts dans la satisfaction des besoins ; l'égalité de satisfaction des besoins, s'associer à des degrés très différents de liberté de choix ; etc.

Si chacun était en gros identique à tous les autres, une cause essentielle de ces discordances s'évanouirait. Et si les degrés d'égalité dans les différents espaces coïncidaient, il serait moins important de répondre clairement à la question « Egalité de quoi ? ». L'omniprésence de la diversité humaine rend d'autant plus nécessaire de se confronter à la diversité des focalisations dans l'évaluation de l'égalité.

La diversité de l'égalitarisme

Commençons par observer que les principales théories éthiques de l'organisation sociale se prononcent toutes en faveur de l'égalité sur une variable focale, bien que les variables choisies soient souvent très différentes. Même les doctrines couramment perçues comme « ennemis de l'égalité » (et que leurs auteurs sont souvent – égalitaristes sous un autre angle. Le rejet de l'égalité sur une

variable focale va, dans ce type de théorie, main dans la main avec l'adhésion à l'égalité sur une autre.

Une approche libertarienne, par exemple (comme la théorie de l'habilitation si vigoureusement développée par Robert Nozick dans *Anarchie, État et Utopie*²), donnera la priorité à des libertés éten- dues qu'il convient de garantir également à tous, et c'est cela même qui lui imposera de refuser l'égalité – ou n'importe quel autre « principe structuré » – dans les résultats finaux (comme la répartition des revenus ou le bonheur). Ce à quoi l'on reconnaît (en général implicitement) un intérêt central impose sa loi, et, dans les variables traitées en conséquence comme périphériques, il faut alors accepter des inégalités pour ne pas violer les justes rapports – dont l'égalité – instaurés au centre.

Égalité et acceptabilité

Il y a une raison à cet « égalitarisme » qui s'affiche partout. Une théorie risque de ne pas se faire accepter moralement si elle ne témoigne pas d'une considération égale pour tous dans *un espace quelconque*, qui doit être important dans sa vision des choses (*chapitre 1*). Il serait peut-être excessif de prétendre (comme certains l'ont fait) qu'il s'agit d'une nécessité logique, ou simplement que cela fait partie de la discipline du « langage de la morale³ », mais on voit mal comment une théorie éthique pourrait être généralement acceptée dans la société si elle n'accordait pas une considération égale à tous *sur un plan ou sur un autre*.

La question « Pourquoi l'égalité ? » n'est sûrement pas à récuser, mais ce n'est pas la pierre de touche qui permet de différencier les théories en lice, puisqu'elles sont toutes égalitaristes sur l'une ou l'autre des variables focales. La question qui nous donne prise sur le problème est : « Égalité de quoi ? »

À cette question – « Égalité de quoi ? » –, les doctrines différentes

2. Voir Nozick (1973 ; 1974). Pour une réévaluation et une révision sur certains points, voir Nozick (1989).

3. Voir en particulier Hare (1952 ; 1963).

apportent des réponses différentes. Celles-ci sont distinguables *au niveau théorique*, et impliquent des approches conceptuelles différentes. Mais, *dans la pratique*, la force de ces distinctions dépend de l'importance empirique des hétérogénéités humaines pertinentes, qui font diverger l'égalité dans un espace et l'égalité dans un autre.

Accomplissement et liberté

Les divergences d'approche peuvent, bien sûr, naître après l'identification de l'espace lui-même, et porter plutôt sur la façon dont il est utilisé. Dans la théorie standard de mesure de l'inégalité, ces problèmes d'« indices appropriés » ont été très étudiés. L'analyse, pour être fructueuse, doit postuler au départ – explicitement ou implicitement – des axiomes acceptables pour l'évaluation de l'inégalité dans *cet espace précis*. Si cet ouvrage se concentre sur le choix d'espace et ses implications, je n'ai aucune intention de contester l'importance pratique de ces problèmes d'indices au sein d'un espace donné (qui constituaient d'ailleurs le grand sujet d'analyse de mon dernier livre sur l'inégalité⁴).

Parmi les aspects de l'évaluation de l'inégalité qui n'ont pas reçu l'attention qu'ils méritent figure la distinction entre *accomplissement* et *liberté* d'accomplir. La nature, la portée et la pertinence de ce distinguo entre accomplissement et liberté font l'objet au chapitre 2 d'un bref examen, qui vise à les différencier sur des bases conceptuelles ainsi que par des méthodes analytiques en usage dans la science économique moderne.

Fonctionnements et « capabilité »

L'ouvrage se propose ensuite d'identifier, d'exposer et de défendre un choix d'espace particulier et son usage du point de vue de

4. *On Economic Inequality* (Sen 1973a). Puisque j'aurai souvent à citer ce livre (essentiellement pour éviter d'avoir à me répéter), je m'y référerai désormais sous une forme plus aisément reconnaissable : *OEI*.

la liberté d'accomplir (*chapitre 3*). Avec la « *capabilité* » dont dispose quelqu'un de réaliser les fonctionnements^e qu'il ou elle a des raisons de valoriser, nous avons un point de départ très général pour aborder l'étude des modes d'organisation de la société, et cette démarche nous apporte une façon particulière de concevoir l'évaluation de l'égalité et de l'inégalité.

Les fonctionnements dont il s'agit ici peuvent aller des plus élémentaires – être bien nourri, échapper à la morbidité évitable et à la mortalité prématuée, etc. – à certains accomplissements très complexes et très subtils – rester digne à ses propres yeux, être en mesure de prendre part à la vie de la communauté, etc. La sélection et l'estimation de différents fonctionnements permettent l'évaluation de la capacité d'accomplir divers « paniers^f » de fonctionnements, entre lesquels il faut choisir.

Si cette approche s'enracine dans des distinctions d'Aristote, ses ramifications peuvent revêtir bien des formes différentes. La classe particulière de possibilités qui se dessine ici a des traits moins accusés, des prétentions moins affirmées à être complète que certaines autres envisageables. Mais le consensus qu'elle exige est aussi plus souple, et elle tolère mieux l'existence de débats non résolus.

L'évaluation de la liberté effective

La concentration sur la *liberté d'accomplir* et pas seulement sur le *niveau d'accomplissement* effectivement atteint pose quelques questions de fond sur le rapport à établir entre l'estimation des

e. Pour alléger, *functionings* a été traduit par « fonctionnements » au lieu de « modes de fonctionnement » qui serait plus conforme à l'usage français. Il faut oublier totalement les connotations « mécaniques » du mot. Il désigne ici toutes les façons d'être et d'agir des individus. Être bien nourri, aider les autres, participer à la vie collective, etc., sont des « fonctionnements » [Ndt].

f. C'est uniquement pour la clarté que *bundle* a été traduit par « panier » et *set* par « ensemble » : il était nécessaire à la compréhension du texte de conserver deux mots différents en français. Mais *bundle* et *set*, en réalité, signifient tous deux « ensemble » [Ndt].

divers *accomplissements* possibles et la valeur de la *liberté* de les accomplir (*chapitre 4*). Même le point de vue fondé sur la liberté doit prêter une attention particulière à la nature et à la valeur des accomplissements réels, et les inégalités constatées dans ces accomplissements peuvent nous éclairer sur les inégalités dans les libertés respectives dont jouissent les intéressés. Le reconnaître nous contraint à récuser certaines propositions de règles pour l'évaluation de la liberté, par exemple compter le nombre d'options possibles dans la « *gamme des choix* ». Cela nous suggère aussi, de façon plus constructive, des méthodes pratiques d'utilisation des données observables sur les accomplissements pour parvenir à une vision partielle mais significative des libertés dont jouissent des individus différents.

J'analyse aussi dans ce contexte la différence entre les objectifs liés au bien-être et les autres visées qu'une personne peut avoir. Elle ne conduit pas seulement à introduire une certaine pluralité dans l'idée même de liberté, mais a aussi des implications importantes pour la divergence entre la perspective de l'accomplissement et celle de la liberté.

L'une des questions voisines que j'aborde ici touche à la possibilité qu'un élargissement de la liberté d'un individu soit désavantageux pour lui. S'il s'agissait d'une vérité générale, cela pourraient saper la logique même d'une évaluation de l'inégalité en fonction des libertés. Ma thèse est que le vrai conflit se situe entre différents types de liberté, et non entre la liberté *tout court* et l'avantage en général.

Distinction entre *capabilité* et utilité...

La focalisation sur l'espace des fonctionnements – et sur la capacité d'accomplir des fonctionnements – diffère très sensiblement des approches plus traditionnelles de l'égalité, qui se concentrent sur des variables comme le revenu, la fortune ou le bonheur (*chapitres 3 et 4*). Le fait de la diversité humaine est en rapport étroit avec la substance des conflits entre théories qui se focalisent sur

des bases d'information différentes pour évaluer l'égalité, l'efficacité et la justice.

La méthode consistant à juger l'égalité et l'efficacité en termes de capacité d'accomplir diffère notamment des approches utilitaristes standard ainsi que d'autres formulations des « économistes du bien-être ». L'économie du bien-être^g en général et l'utilitarisme en particulier considèrent que la valeur, en dernière analyse, se situe uniquement dans l'utilité individuelle, qu'ils définissent par référence à une caractéristique psychologique quelconque, comme le plaisir, le bonheur ou le désir⁵. Dans sa prise en compte de l'avantage personnel, ce type d'approche est restrictif à deux titres différents : 1) il ignore la liberté et ne se concentre que sur les accomplissements ; 2) il ignore les accomplissements autres que ceux susceptibles de se refléter dans l'un de ces systèmes psychométriques. S'il entend par utilité le bien-être d'un individu, il en donne une image plutôt limitée ; de plus, il n'accorde aucune attention directe à la liberté de rechercher son bien-être – ou de poursuivre n'importe quel autre objectif (*chapitre 3*).

g. L'économie du bien-être est l'un des grands courants de l'économie normative. Elle prend sa source dans l'utilitarisme, qui se propose, avec Bentham, de réaliser « le plus grand bonheur du plus grand nombre » en maximisant l'utilité sociale, conçue comme la somme des utilités individuelles. D'autres tendances voisines mais distinctes se développent ensuite, si bien que l'utilitarisme proprement dit n'est aujourd'hui qu'une approche particulière dans le cadre général de l'économie du bien-être. À partir de la fin des années 1930, la « nouvelle économie du bien-être » adopte comme critère de perfection l'optimum de Pareto (*voir p. 48 et 194*) [NdT].

5. La caractérisation de la conception qui fait de l'utilité une « préférence » reste assez ambiguë : elle peut être – et a été – définie en des termes tout à fait distincts et divergents. Si on l'interprète entièrement sous l'angle du choix individuel (comme dans Samuelson 1938), la méthode des préférences ne donne aucun contenu immédiat aux comparaisons *interpersonnelles*, donc n'aboutit à aucune évaluation directe de l'inégalité. Les sens construits qu'il est possible d'élaborer un peu artificiellement (par exemple la proposition séduisante de Harsanyi 1955 : déterminer notre préférence en considérant *qui nous choisirions d'être*) posent autant de problèmes théoriques que de difficultés pratiques (j'ai traité cette question dans Sen 1982a). En revanche, si l'on définit la préférence en termes de désir ou de satisfaction ressentis par quelqu'un (comme dans Edgeworth 1881 ou Hicks 1939), cette approche devient alors du même type que les conceptions psychométriques évoquées dans le texte.

Cette manière de percevoir l'avantage individuel est particulièrement appauvissante lorsqu'on se trouve en présence d'inégalités solidement implantées. Dans des situations d'adversité et de privations persistantes, les victimes ne continuent pas indéfiniment à se plaindre et à récriminer, et il arrive qu'elles ne soient même pas assez motivées pour désirer un changement radical de leur condition. D'ailleurs, en termes de stratégie de vie, s'accommoder d'une adversité indéracinable, s'efforcer d'en goûter les petits répits, ne pas se laisser consumer de désir pour l'impossible ou l'improbable peut être un choix fort raisonnable. Même s'il subit des privations terribles et se trouve réduit à une existence particulièrement étriquée, un individu qui réagit de cette façon n'apparaîtra peut-être pas si mal loti à l'aune du système psychométrique du désir et de sa satisfaction, et du calcul peines-plaisirs. L'étendue réelle du dénuement d'une personne peut avoir un écho des plus assourdis dans la métrique utilitariste, alors qu'elle n'a peut-être même pas la possibilité d'avoir une nourriture suffisante, des vêtements décents, une instruction minimale et un toit digne de ce nom.

La nature fallacieuse du système de mesure utilitariste risque de jouer à plein face à une différenciation stable entre des classes, des sexes, des castes ou des communautés. Quel contraste avec la focalisation sur les capacités, qui rend compte directement du fait que les déshérités ne sont pas libres d'accomplir ces fonctionnements élémentaires (*chapitre 3*) !

... et entre capacité et chances :
égalité et efficacité

Le point de vue de la capacité se distingue aussi des divers concepts d'« égalité des chances » qui sont défendus depuis fort longtemps. En un sens très fondamental, la capacité d'accomplir représente bel et bien les possibilités, les « chances », qu'a l'individu de réaliser ses objectifs. Mais le concept d'« égalité des chances » revêt très généralement en théorie sociopolitique des acceptations plus étroites, définies en termes d'accès égal à certains moyens particuliers, ou renvoyant à une applicabilité égale (ou à une *non*-

applicabilité égale) de certaines *barrières ou contraintes spécifiques*.

Ainsi caractérisée, l'« égalité des chances » est bien loin de se confondre avec l'égalité des libertés *dans leur ensemble*. Pour deux raisons : 1) la diversité fondamentale des êtres humains ; 2) l'existence et l'importance de divers moyens (comme le revenu et la fortune) qui ne sont pas pris en compte dans la définition courante de l'« égalité des chances ». Du point de vue de la position exposée et défendue dans ce livre, une conception plus adéquate de la « véritable » égalité des chances passe nécessairement par l'égalité des capacités (ou par l'élimination de ce qui, dans les capacités, est inégalitaire sans ambiguïté, puisque les comparaisons entre capacités sont normalement incomplètes).

Mais l'égalité n'est pas le seul devoir social dont nous ayons à nous soucier : il y a aussi des exigences d'efficacité. Tenter de réaliser l'égalité des capacités sans tenir compte de considérations d'agrégation^h pourrait aboutir à une grave réduction des capacités que les individus peuvent avoir au total. Ce que réclame l'égalité des capacités doit être envisagé dans le contexte d'impératifs rivaux : ceux de l'efficacité, et en général des préoccupations globales. En fait, ma thèse sera que l'on ne peut même pas comprendre correctement le sens du concept d'égalité si l'on ne prête pas simultanément attention aussi aux considérations d'agrégation – à l'« aspect efficacité », essentiellement (*chapitre 9*)⁶.

h. C'est-à-dire de considérations touchant à l'effet global de cette opération sur la société dans son ensemble. Agrégation signifie formation d'un tout à partir d'éléments séparés, quelle que soit la façon dont on le constitue. La sommation est une forme d'agrégation [NdT].

6. Dans plusieurs systèmes éthiques, l'insuffisance de l'attention explicite aux considérations d'efficacité s'accompagne du choix d'indicateurs d'évaluation de l'inégalité assez insensibles à cette dimension, ce qui fait que négliger l'efficacité n'aboutit pas immédiatement à des résultats désastreux. Mais ce type de « double limitation » ne rend justice ni à l'égalité ni à l'efficacité. Je soutiendrais que l'on retrouve un écho de ce problème jusque dans la formulation rawlsienne du principe de différence (*chap. 9*).

Les différences avec la focalisation rawlsienne

Une divergence particulièrement importante existe entre l'évaluation fondée sur les capacités et l'approche de Rawls (1971) centrée sur la détention des « biens premiers » (qui comprennent des ressources comme le revenu, la fortune, les chances, les bases sociales de la dignité personnelle, etc.). C'est un élément de son « principe de différence », qui fait lui-même partie intégrante de la théorie rawlsienne de la « justice comme équité ». Ma perspective est profondément influencée par l'analyse de Rawls⁷, mais je soutiens que la focalisation particulière qu'il retient pour sa base d'information néglige certaines considérations qui peuvent être d'une grande portée pour l'évaluation concrète de l'égalité – et aussi de l'efficacité⁸.

C'est, là encore, la diversité fondamentale des êtres humains qui donne tout son poids à cette opposition. Deux individus détenant le même panier de biens premiers peuvent disposer de libertés très différentes pour progresser vers leurs conceptions respectives du bonheur (que ces conceptions coïncident ou non). Juger l'égalité – ou l'efficacité, d'ailleurs – dans l'espace des biens premiers revient à donner aux *moyens* de la liberté priorité sur toute évaluation de l'*étendue* de la liberté, ce qui, dans de nombreux contextes, peut être un inconvénient. La portée pratique de cette divergence risque d'être vraiment considérable dans le cas des inégalités liées au sexe, à la situation géographique et à la classe sociale, et aussi à des différences générales dans des traits « hérités ».

7. En fait, l'une des raisons qui m'incitent à souligner ce qui distingue mon analyse de celle de Rawls est précisément l'ampleur de ma dette envers lui. En exposant minutieusement (*chap. 5 et 9*) en quoi je m'écarte de sa position, je parviens à dire clairement ce que je soutiens exactement et pourquoi.

8. On pourrait en dire autant, pour des raisons certes un peu différentes, des arguments de Ronald Dworkin (1981) en faveur de l'« égalité des ressources » (voir *chap. 5*, et aussi Sen 1984, *chap. 13*).

Inégalité économique et pauvreté

Le point de vue des fonctionnements et des capacités suggère des méthodes particulières d'évaluation de l'inégalité économique. Celles-ci s'écartent de la focalisation ordinaire en économie du bien-être, qui tend à privilégier les revenus, la fortune et les utilités (chapitre 6). Elles posent aussi certaines questions sur les méthodes analytiques d'évaluation des inégalités couramment utilisées en théorie économique.

La théorie de l'évaluation des inégalités est étroitement liée à celle de l'estimation de la pauvreté, et le choix d'espace devient une préoccupation majeure pour identifier les pauvres et agréger l'information les concernant. Si l'on conçoit la pauvreté comme privation d'une satisfaction minimale des capacités élémentaires, on saisit plus aisément pourquoi elle présente un double aspect, absolu et relatif. Ces considérations sont importantes pour étudier la pauvreté dans tous les pays (riches ou pauvres), mais elles sont plus pertinentes pour comprendre sa nature dans les pays les plus prospères, comme les États-Unis et les pays d'Europe occidentale (chapitre 7). La persistance de la pauvreté dans des pays où règne par ailleurs l'abondance est un phénomène manifestement surprenant, qui commence à faire l'objet d'une attention sérieuse dans les débats contemporains. Prendre en compte explicitement le rapport entre privations dans des espaces différents, en particulier entre les revenus et la capacité de mener une vie sûre et valant d'être vécue, aiderait à mieux cerner le problème et ce qu'il convient de faire pour le résoudre.

Classes, sexes et autres catégories

Le chapitre 8 examine la pertinence du point de vue de la capacité quand on l'applique aux différences de classe, de sexe et d'autres caractères sociaux. Une fois de plus, le fait premier de la diversité humaine contribue considérablement à l'importance de ce changement de base d'information – quitter les espaces des revenus,

INTRODUCTION

des chances, du bonheur, des biens premiers, etc., pour aller observer directement l'accomplissement des fonctionnements et la capacité de les accomplir (chapitre 8).

Le point de vue des capacités est plus sensible que les approches fondées sur l'utilité au problème de la privation bien ancrée, qui peut entraîner un ajustement défensif des devoirs et des attentes (et fausser par là même la mesure utilitariste). S'intéresser directement aux libertés au lieu de se concentrer sur leurs moyens lui permet aussi d'être plus équitable. Ces différences sont importantes pour évaluer l'inégalité et l'injustice en neutralisant les barrières de classe, de sexe et autres clivages sociaux.

Égalité, efficacité et incitations

Le dernier chapitre ne « résume » pas l'ouvrage (et n'énumère pas de conclusions) : il se livre à une très large discussion de bon nombre des questions traitées. Il s'efforce aussi de relier les thèses méthodologiques sur l'égalité à l'analyse, sur le fond, de la perspective des capacités comme base du jugement sur l'égalité.

Je soutiens dans ce chapitre que les exigences d'égalité ne peuvent être correctement évaluées si on ne les perçoit pas en contexte, liées à d'autres exigences, en particulier celles des objectifs agrégés et de l'efficacité globale. Penser l'égalité en l'isolant de toute autre préoccupation tend à fausser son évaluation, car c'est lui faire porter un fardeau nullement nécessaire (en lui imposant de se donner des objectifs d'efficacité qui pourraient être mieux servis ailleurs). Cette remarque n'est pas sans intérêt pour la formulation des théories de la justice, y compris celle de Rawls.

Dans l'analyse du conflit entre objectifs d'agrégation et de répartition, l'argument des effets d'incitation perd une grande partie de sa force contre l'égalitarisme quand les inégalités proviennent de différences antérieures bien ancrées (ce qui est très généralement le cas des classes, des sexes et d'autres barrières bien identifiables et rigides). Puisque le problème de l'inégalité peut être particulièrement grave lorsque les différenciations humaines sont très tran-

chées, cette question revêt une importance certaine pour la politique économique et sociale.

Questions de méthode et problèmes de fond

Ce livre intervient à la fois sur la méthode et sur le fond. Dans les premiers chapitres, l'attention se concentre essentiellement sur la clarification des concepts – j'insiste sur l'importance de la question « Égalité de quoi ? » et je la relie au phénomène massif de la diversité humaine. Puis, je propose une façon particulière de répondre sur le fond à cette question, et je tire plusieurs conséquences de cette réponse. Leur intérêt, je l'ai dit, n'est pas uniquement théorique : elles ont aussi une importance pratique certaine.